



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

affiliée à la C.E.V., à la F.I.V.B. et membre du C.O.S.L.

Strassen, septembre 2020

Lignes directrices pour la reprise des compétitions nationales

A l'occasion de la reprise des compétitions officielles, il convient d'introduire certaines dispositions réglementaires et pratiques essentielles pour les clubs et leurs licenciés, notamment dans le contexte sanitaire actuel.

Les mesures

Dans la continuité des recommandations envoyées concernant le protocole sanitaire, voici quelques directives concernant la gestion des rencontres officielles dans ce contexte sanitaire particulier :

Se protéger et protéger les autres.

Le « contact tracing » est une mesure de santé publique visant à identifier et à mettre en quarantaine rapidement les personnes qui ont été en contact avec un cas confirmé pour prévenir la transmission dans la population.

Il faut distinguer entre l'isolement et la quarantaine :

- on utilise le terme "isolement" pour une personne qui a été testée positive
- et "quarantaine" pour les personnes qui ont été en contact avec un cas confirmé.

La personne qui ne respecte pas l'ordonnance de l'isolement ou de la quarantaine risque une amende en vertu des lois en vigueur.

Comme les tests ne sont pas obligatoires pour les licenciés avant la reprise des compétitions, chaque licencié ou membre des encadrements d'équipes, qui a des symptômes, doit impérativement le signaler à son club et consulter son médecin traitant.

Si le club compte trois joueurs mis en quarantaine ou isolés dans une équipe endéans huit jours, le virus est dit circulant au sein de l'équipe/du club et le secrétariat de la FLVB doit être prévenu par mail à info@flvb.lu. De plus, le club devra fournir une attestation médicale ou une attestation sur l'honneur signée par le président du club indiquant que le virus circule au sein du club et que l'équipe concernée compte au moins 3 personnes en quarantaine et/ou isolées. Les rencontres prévues pour l'équipe concernée seront suspendues et reportées pour une durée minimum de 14 jours



3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Tél : +352 48 41 86

CCPLLULL : IBAN LU20 1111 0088 5427 0000

BGLLLULL : IBAN LU88 0030 1485 8111 0000

CCRALULL : IBAN LU70 0099 7800 0027 6352

www.flvb.lu info@flvb.lu



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

affiliée à la C.E.V., à la F.I.V.B. et membre du C.O.S.L.

Si même un seul joueur ou entraîneur de l'équipe présente un test positif endéans 72 heures avant une rencontre officielle, le club doit demander la remise de cette rencontre, afin de permettre un retraçage de contact approprié.

Si le club compte trois joueurs n'habitant pas sur le territoire luxembourgeois et se trouvant sous le coup d'une interdiction de sortie décrétée par la législation du pays résidentiel, le club peut aussi demander la remise des rencontres pour l'équipe concernée.

Les informations et preuves livrées par le club pour justifier leur demande de remise de rencontre seront analysées cas par cas par le Conseil d'Administration de la FLVB, qui décide, le cas échéant, de reporter le match.

Dès que la situation permet de reprendre les compétitions, le club recevant propose à l'adversaire une nouvelle date pour jouer le match, de préférence en semaine entre le mercredi et vendredi. A défaut d'un arrangement entre les deux clubs, le match sera refixé par le Conseil d'Administration, sur terrain neutre si nécessaire.

Les officiels, la presse et le protocole de match

Sauf contrainte plus stricte de l'autorité locale, le club recevant est en charge de mettre en place les mesures sanitaires dans l'enceinte du bâtiment sportif et de fournir les éléments nécessaires aux gestes barrières et à la protection des officiels et des équipes (vestiaire désinfecté, gel hydroalcoolique, etc.).

Toute équipe entrant dans le hall sportif est obligée de porter le masque, y compris dans les vestiaires et jusqu'à l'accès au terrain.

Les officiels (arbitres, marqueurs, responsables du club recevant) sont obligés de porter le masque dès l'arrivée dans l'enceinte du bâtiment sportif.

Le retrait du masque est autorisé en situation d'arbitrage. Les marqueurs (3 personnes maximum à la table de marque) doivent conserver le masque durant toute la rencontre.

Sont dispensés pendant la rencontre, les joueurs titulaires et les entraîneurs principaux. Les autres personnes présentes sur le banc de touche portent le masque y compris les joueurs remplaçants si les 2m de distance ne sont pas respectés/garantis.



3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Tél : +352 48 41 86

CCPLLULL : IBAN LU20 1111 0088 5427 0000

BGLLLULL : IBAN LU88 0030 1485 8111 0000

CCRALULL IBAN LU70 0099 7800 0027 6352

www.flvb.lu info@flvb.lu



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

affiliée à la C.E.V., à la F.I.V.B. et membre du C.O.S.L.

Pour faciliter un retraçage éventuel, l'inscription des équipes, des arbitres et officiels sur la feuille de match est remplacée par une fiche contenant les données des personnes impliquées dans le match avec leur numéro du portable ou leur adresse électronique (Formulaire en annexe). Ce formulaire, qui peut être rempli tranquillement avant d'arriver au match, doit être signé sur place après le contrôle des licences par les arbitres et est à envoyer ensemble avec la feuille de match endéans les 48 heures à la FLVB. Uniquement les personnes inscrites sur ce formulaire sont autorisées à circuler dans le domaine du terrain de jeu. Pour respecter les règles de la protection des données, cette liste est à traiter discrètement. A la demande d'un membre de la presse sportive de pouvoir photographier l'inscription de l'équipe, veuillez à cacher la colonne contenant les numéros de téléphone et les adresses email.

Les représentants de la presse sportive écrite sont tenus à conserver leur masque pendant toute la rencontre et de rester sur les places attitrées. Les photographes et cameramen sont tenus de porter leur masque pendant toute la rencontre et de maintenir la distance d'au moins deux mètres.

Les équipes et les arbitres s'abstiennent de se serrer la main avant et après le match, s'alignent après le match sur la ligne des 3 mètres pour s'applaudir mutuellement pour ensuite se tourner vers les spectateurs pour les remercier.

Afin de vivre une belle saison de volleyball, le Conseil d'Administration de la Fédération Luxembourgeoise de Volleyball lance un appel chaleureux à tous les sportifs et fervents de volleyball de garder leur esprit de solidarité tellement éprouvé ces derniers mois et de respecter le Fairplay mutuel.

Annexe :

Formulaire d'inscription des équipes et officiels



3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Tél : +352 48 41 86

CCPLLULL : IBAN LU20 1111 0088 5427 0000

BGLLLULL : IBAN LU88 0030 1485 8111 0000

CCRALULL IBAN LU70 0099 7800 0027 6352

www.flvb.lu info@flvb.lu